

Entretien... avec Stéphane Fratacci

Horizon n°63 Avril- Mai- Juin 2010

Secrétaire général du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire.



Horizon : *Quelles sont les grandes tendances de la demande d'asile en France ?*

Stéphane Fratacci : Pour la seconde année consécutive, la demande d'asile est en nette augmentation. Elle a, en effet, progressé de 12 % par rapport à 2008.

Avec 33 247 premières demandes – ce qui constitue une hausse de près de 23 % par rapport à 2008 – la France demeure le premier pays européen et le deuxième pays dans le monde pour le nombre de demandes d'asile. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ont accordé, en 2009, près de 10 400 statuts. Ces chiffres suffisent, à eux seuls, à démontrer que notre pays maintient clairement sa tradition d'accueil des demandeurs d'asile.

H. : *Quelles solutions développer pour accueillir les mineurs étrangers isolés ?*

S. F. : La France souhaite, au niveau national comme européen, que soit portée une grande attention à la situation des mineurs étrangers isolés. Eric Besson, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, a lancé au cours du premier semestre 2009, un groupe de travail sur les mineurs étrangers isolés.

Les travaux ont associé l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. Plusieurs orientations se sont dégagées de la réflexion qui a été conduite. En matière d'accueil des mineurs étrangers, il convient de rappeler que la compétence appartient aux départements en raison des missions que la loi leur confère en matière d'aide sociale à l'enfance.

C'est dans ce contexte que le groupe de travail a souligné l'intérêt que peut présenter, dans certaines situations, la mise en place de « dispositifs sas » permettant un premier accueil des mineurs (mise à l'abri, évaluation de la situation, information sur les droits dont ils sont titulaires...) puis une orientation vers des structures de l'aide sociale à l'enfance sur l'ensemble du territoire national. Parmi les actions conduites par l'État, il faut mentionner la mise en place et la généralisation du recours aux administrateurs ad hoc auprès des mineurs et, dans un autre domaine, l'aménagement prochain d'un espace dédié à l'accueil des mineurs étrangers isolés au sein de la zone d'attente.

D'autres propositions pourront, à la suite d'études complémentaires, être mises en oeuvre comme des possibilités d'accès nouvelles au séjour pour certains jeunes majeurs, arrivés en France mineurs, et qui poursuivent une formation dans notre pays. Je souhaite, enfin, saluer le rôle joué par Adoma et ses équipes qui ont su mettre en place, pour répondre à une situation urgente, un centre d'accueil provisoire pour les mineurs étrangers isolés à Vitry-sur-Orne. Celui-ci a été ouvert à l'occasion du démantèlement de la « jungle » de Calais, en septembre 2009. Ainsi, sur le sort des mineurs étrangers isolés, il convient de rechercher des réponses adaptées aux différents types de questions posées.

H. : *Adoma a créé une fondation d'entreprise pour co-financer des micro-projets de développement dans les pays dont sont originaires les résidents, comme le Mali, le Sénégal, l'Algérie et le Maroc. Quel regard portez-vous sur ces initiatives de co-développement ?*

S. F. : Le ministère est représenté au Conseil d'administration de la fondation Adoma par le Chef du service des affaires internationales et du développement solidaire, ce qui traduit son intérêt pour cette initiative permettant de soutenir la volonté des migrants de contribuer au développement de leur pays d'origine. Les projets soutenus par la fondation Adoma sont exemplaires à plus d'un titre. Ils présentent toutes les garanties techniques et s'insèrent dans la dynamique de développement impulsée par l'État et les collectivités locales. Pour exemple, les projets de construction scolaire ou sanitaire ne sont soutenus qu'avec l'assurance que le personnel est affecté et pris en charge par les institutions publiques locales.

Ces projets sont également fédérateurs car ils mobilisent l'expertise et les financements des ressortissants hébergés dans les foyers Adoma mais aussi des migrants établis en France et originaires des zones bénéficiaires. Une véritable dynamique entre les "anciens", les jeunes générations et le personnel des foyers se crée et témoigne de l'intensité des échanges humains qui naissent de ces actions concrètes de développement. La fondation a maintenant acquis une solide réputation de par la pertinence des projets qu'elle soutient.

Ainsi, des collectivités territoriales ou des organisations non gouvernementales viennent abonder ses financements. C'est également le cas du programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement financé par le ministère qui a porté plusieurs projets au Sénégal, témoignant de ce partenariat pour un développement solidaire.

publié le lundi 20 Juin 2011, mis à jour le mardi 9 Juillet 2019